



Pétition contre l'arrêt de la subrogation

L'ARRET DE LA SUBROGATION DES INDEMNITES JOURNALIERES DE SECURITE SOCIALE (IJSS)

Au 1^{ER} AOUT 2019

En date du 17 juin 2019 13h40, vous avez reçu un DRH INFO vous informant de cette décision unilatérale de HSBC France.

Avez-vous bien appréhendé les modifications qui vous attendent demain en cas d'arrêt de travail ?

En cas d'arrêt maladie les indemnités journalières de Sécurité Sociale seront déduites de votre bulletin de salaire à mois +1. **ATTENTION à votre trésorerie.**

Aujourd'hui :

Lorsque vous êtes malade (ou en accident de travail en Congés de maternité, en Accident de trajet ...),

Selon nos accords d'entreprise, de ce fait, pour **tout salarié** ayant plus d'un an d'ancienneté, **HSBC Fr reste votre seul interlocuteur et votre paie n'est pas impactée !**



Demain :



HSBC Fr a décidé de modifier la règle du jeu, au **1^{er} Aout 2019**, vous aurez un interlocuteur supplémentaire **la Sécurité Sociale**



Si vous n'ETES PAS D'ACCORD, Signez notre pétition :

Les résultats seront utilisés pour une lettre ouverte afin de manifester votre mécontentement auprès de notre RH.